

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PARKING DE L'OREE DES PINS A L'OCCASION DE TRAVAUX DE REFECTION DU PARKING DU LUNDI 03 AVRIL 2017 AU DIMANCHE 18 JUIN 2017

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules afin de garantir la sécurité des riverains et des ouvriers à l'occasion de la création d'un parking payant sis parking de l'Orée des pins du Lundi 03 Avril au Dimanche 18 Juin 2017.

## ARRETE

**ARTICLE 1° :** La circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules terrestre à moteur sont interdits sur la totalité du parking dit de « L'Orée des Pins » du Lundi 03 Avril 2017 au Dimanche 18 Juin 2017.

**ARTICLE 2° :** Par dérogation à l'article 1°, les véhicules de la société « CALVI TRANSPORT », de secours et des riverains sont autorisés à circuler et à stationner, temporairement et sous l'autorité du responsable du chantier, sur le dit parking.

**ARTICLE 3° :** L'entreprise de travaux publics « CALVI TRANSPORTS » est chargée sous sa responsabilité de la sécurité du chantier. A ce titre, elle procédera à la mise en place de panneaux réglementaires et à la sécurisation du chantier.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le responsable du service Travaux Publics.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- l'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- CALVI TRANSPORT.

Fait à CALVI, le 03 Avril 2017

